

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE**

COMITE SYNDICAL DU 22 JANVIER 2003

Etaient présents :

Michel DELEBARRE, Daniel VANHOVE, Damien CAREME, Vincent LEIGNEL,
Yves LEPRETRE, Daniel HALLOO, Marcel LEFEVRE, Alexandre DISTANTI,
Jean-Luc DARCOURT, Claude NICOLET, Edgar COPPEY, Jacques WILLEM –
Communauté Urbaine de Dunkerque
Michel FIGOUREUX, Bruno BRONGNIART – Communauté de Communes de
Flandre
André FIGOUREUX, Jean-Pierre VERCRUYSSSE, René PATOOR –
Communauté de Communes de Bergues
René KERCKHOVE – Communauté de Communes de l'Yser
Jean-Pierre VARLET – Communauté de Communes du Pays de Cassel
Michel DECOOL, Gérard VANPEPERSTRAETE – Communauté de Communes
de la Colme
Jean-Marie HARLAY – Commune de Watten
Laurent RYCKENBUSCH – Commune de Spycker

Etaient absents et excusés :

Annick JANSSENS, André DELATTRRE, Christian HUTIN, Claude MARTEEL,
Roland FOURMENTEL, Henri LOORIUS, Roger GOUVART, Bertrand
RINGOT, Roméo RAGAZZO, Bertrand MELLIN – Communauté Urbaine de
Dunkerque
Jean-Pierre CATRY – Communauté de Communes de Flandre
Régis LAPORTE, Marie-Josèphe DUBREUCQ – Communauté de Communes
de l'Yser
Guy De CHAMBURE, René DECODTS – Communauté de Communes du
Pays de Cassel
Jean-Pierre DECOOL, Jean-Pierre BAUDENS – Communauté de Communes
de la Colme
Jean-Luc GOETBLOET – Commune de Spycker



Monsieur DELEBARRE ouvre la séance. Il demande s'il y a des observations sur le procès verbal du comité syndical du 5 décembre 2002.

Monsieur André FIGOUREUX indique que page 6 son intervention ne concernait pas le débordement de la station d'épuration de Wormhout. Il a

souhaité indiquer, qu'en période d'étiage, le seul flux de l'Yser est généré par les écoulements naturels de la station d'épuration de Wormhout.

Monsieur DELEBARRE passe à l'ordre du jour.

1/ Installation des délégués de la Communauté de Communes du Pays de Cassel

Monsieur DELEBARRE déclare installés :

Monsieur Jean-Pierre VARLET
Monsieur Guy de CHAMBURE
Monsieur René DECODTS, en qualité de délégués titulaires,

Monsieur Jacques DRIEUX
Monsieur Jean-Luc FACHE
Monsieur Bernard DUSAUTIER, en qualité de délégués suppléants.

Il souhaite la bienvenue à ces nouveaux membres.

2/ Election de deux vice-présidents

Monsieur DELEBARRE rappelle qu'il a été convenu que le Président de chaque Communauté de Communes siège au bureau et il propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre VARLET au titre de la Communauté de Communes du Pays de Cassel. Pour des raisons de parallélisme, la Communauté Urbaine de Dunkerque doit désigner un autre vice-président et il propose la candidature de Monsieur Roland FOURMENTEL.

Le comité syndical procède donc à l'élection des deux vice-présidents.

Les résultats sont les suivants :

Résultat pour la vice-présidence de la Communauté de Communes du Pays de Cassel

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Monsieur Jean-Pierre VARLET, Communauté de Communes du Pays de Cassel a obtenu 23 voix.

Résultat pour la vice-présidence de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Nombre de suffrage exprimés : 23

Monsieur Roland FOURMENTEL, Communauté Urbaine de Dunkerque, a obtenu 23 voix.

3/ Vote du Budget Primitif 2003

Patrick CHEVRE indique que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 187 100 €. La contribution des membres ne varie que très peu et, pour l'essentiel, en raison des variations du potentiel fiscal des membres du Syndicat Mixte.

S'agissant des principaux postes de dépenses, ils sont tous stables sauf un. La Communauté de Communes du Pays de Cassel, entrant au Syndicat Mixte pour le SCOT, sa contribution a été imputée au poste de dépenses 60 (Achats et variations de stocks) qui augmente donc du montant de sa participation (environ 4000 €). Cette somme sera affectée au financement des actions de communication et de concertation qui seront présentées lors du prochain comité syndical.

Aucune remarque n'est formulée sur le Budget Primitif 2003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix.

4/ Suite de la présentation du diagnostic

Monsieur DELEBARRE rappelle que lors de la dernière séance, a été présenté puis discuté le diagnostic sur la gestion de l'eau. Il souligne que l'eau est un des problèmes les plus complexes et les plus déterminants pour les années à venir.

Il demande, qu'avant la fin de l'année 2003, une réunion franco-belge soit organisée sur le périmètre du SCOT. Cette réunion, destinée aux membres du SCOT mais également élargie aux partenaires des communes qui souhaitent participer à cette réflexion, portera sur une présentation plus approfondie des enjeux de l'eau.

Monsieur HALLOO propose que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) soit le cadre de cette journée de réflexion.

Monsieur DELEBARRE indique que cette réunion sera montée à l'initiative du SCOT, sur un programme établi dans le contexte de la réflexion du SAGE et la dimension franco-belge sera reprise en tant que telle dans l'ordre du jour.

Monsieur HARLAY souligne qu'il y a des communes du périmètre du SCOT très liées pour les problèmes de l'eau à l'Audomarois.

Michel DELEBARRE souligne que Monsieur HALLOO fera une proposition de composition et de déroulement de cette réunion à programmer. Il indique, par ailleurs, que le SAGE se préoccupe également de l'origine de l'eau utilisée dans le dunkerquois qui provient de l'Audomarois.

Monsieur DELEBARRE passe ensuite la parole à Monsieur NAVE.

Présentation du diagnostic sur la gestion des risques (cf. document transmis pour la séance de travail).

Monsieur DELEBARRE propose que pour le diagnostic sur la gestion des risques, il y ait une autre rédaction de la dernière page : il fait remarquer que l'Etat n'a toujours pas apporté la réponse sur le devenir des indemnités aux personnes qui sont sur des zones habitées exposées aux risques mais aussi sur le devenir des maisons libérées qui ne pourront pas être réoccupées et qu'il faudra donc détruire.

Par contre, Monsieur DELEBARRE approuve ce qui est inscrit sur la pollution marine en demandant même de l'accentuer. Il s'interroge sur la possibilité de disposer au Port de Dunkerque d'une vraie station de dégazage des cales de navires. Cela devient, en effet, une activité industrielle réelle. Le long du littoral, il faudrait 3 ou 4 stations capables d'accueillir ces navires.

Monsieur André FIGOUREUX indique que sur les causes et aggravations des risques des inondations, tout est relatif. Il précise que pour les ingénieurs de la 3^{ème} section des waterings, la principale cause des inondations est l'imperméabilisation des terrains.

Monsieur PATOOR précise que les canaux sont envasés à cause des boues. Le canal de Bergues à Dunkerque a perdu en 10 ans les 2/3 de sa capacité de rétention. L'urgence porte sur le curage des grands émissaires. L'eau n'est plus évacuée vers la mer comme il le faudrait.

Monsieur Michel FIGOUREUX ajoute qu'il faudrait « pomper » les champs avant les risques de pluies et de ce fait ne pas attendre les inondations. L'épisode du mois de décembre le prouve puisque 800 hectares ont été inondés.

Monsieur HALLOO insiste sur la défaillance des 4 écluses dont les pompes sont gérées par le Port Autonome de Dunkerque. En décembre, la Communauté Urbaine de Dunkerque a préféré « inonder » le Bois des Forts plutôt que de voir inondée la Commune de Coudekerque. Il précise qu'une étude importante, menée par l'entente interdépartementale des waterings et le Conseil Général, pourrait déboucher sur la création d'un nouvel émissaire qui passerait par le Port pour envoyer plus vite les eaux vers la mer. Il estime qu'on ne pourra pas toujours créer de nouveaux émissaires. Monsieur HALLOO approuve le Conseil Général qui a, sur la commune de Bierne, acheté un certain nombre de « mauvaises terres » aux agriculteurs dans le but de les utiliser en terres inondables.

Monsieur PATOOR critique les délaissés des voies navigables comme aux abords du Canal de la Colme où il existe un excès de végétation et où il n'y a plus aucun entretien.

Monsieur NAVE précise qu'il ne faut pas oublier que les vases sédimentées dans les canaux sont très polluées et qu'il faudra trouver un endroit pour les entreposer.

Monsieur DELEBARRE demande de hiérarchiser les opérations en termes de faisabilité et d'importance. De même qu'il souhaite que l'on indique les responsabilités de chacun dans l'ensemble de ces opérations.

Monsieur HALLOO précise que les Voies Navigables de France, dont la responsabilité est parfois engagée, n'a pas d'argent. On est d'accord pour faire le diagnostic, on ne sait pas pour autant qui va payer.

Monsieur Michel FIGOUREUX souligne la prolifération des rats musqués. Il précise qu'en Belgique, cela est du ressort de l'Agglomération.

Monsieur DELEBARRE précise qu'une association existe en vue de combattre le rat musqué.

Monsieur NAVE précise que « sur le qui fait quoi », cette notion est reprise dans le diagnostic. Quant au problème du rat musqué, il est également abordé sous l'angle des risques de destruction des berges des canaux qui pourrait conduire à l'effondrement des routes. Le diagnostic détaillé en fait état également.

Monsieur DELEBARRE clôt le débat sur ce thème et passe ensuite la parole à Monsieur DEBEAUMONT.

Présentation du diagnostic sur la santé (cf. document transmis pour la séance de travail).

Monsieur DELEBARRE expose plusieurs remarques.

Il demande que dans la présentation de comparaisons statistiques, l'on choisisse une seule référence. Des comparaisons sont, en effet, faites parfois avec le niveau régional et parfois avec le niveau national. Il est vrai que le Nord – Pas de Calais est globalement dans une situation insuffisante en matière de santé sur beaucoup de critères et dans beaucoup de domaines. Il convient donc d'opter pour la référence régionale. Par ailleurs, il précise que la vraie responsabilité d'une somme de retards vient d'une logique d'équipement national qui a toujours défavorisé le Nord – Pas de Calais, compte tenu de la non-prise en compte de son degré de densité de population et du degré de dangerosité d'un certain nombre d'activités économiques fortement présentes sur son territoire.

Il indique que les médecins spécialistes choisissent en priorité des destinations telles que la région Ile de France et la proximité de Paris, les régions méditerranéennes et les grandes villes hospitalo-universitaires.

Pour les amener dans la région Nord – Pas de Calais, il convient d'avoir une politique discriminante dans la manière dont le poste pourrait leur être proposé, c'est à dire leur offrir des avantages au delà de leur rémunération.

De nos jours, les infirmières sont logées par les hôpitaux de Paris compte tenu du coût du logement parisien.

Il indique que sur la prévention, la Commune, le Département et la Région peuvent agir. Il convient également de mettre en évidence le manque de médecins scolaires et de médecins du travail.

Il souhaite qu'à la lecture de ce diagnostic, le lecteur puisse savoir où se situe le niveau de responsabilité et quelle sera la marge de manœuvre à la sortie de ce constat.

Par ailleurs, il convient de corriger l'âge dit des personnes âgées. La moyenne d'âge dans les maisons de retraite est proche des 80 ans. On parle dans ce cas de 4^{ème} âge.

Enfin, la « fuite » des personnes âgées et des personnes à handicaps lourds vers la Belgique existe réellement, car les réglementations d'ouverture de foyers de résidence ou d'équipement pour personnes âgées et pour handicapés lourds sont totalement différentes en France et en Belgique. Une vraie réflexion existe à ce niveau.

Monsieur DEBEAUMONT précise que le travail d'analyses va être poursuivi et finalisé. Des préconisations pour tenter d'améliorer cette situation seront proposées.

Il poursuit en indiquant, qu'en termes de personnes âgées, le problème de la dépendance n'est, en fait, que retardé par rapport à l'âge. Une réflexion est à mener sur la prise en charge des personnes âgées.

Jacques WILLEM précise que plus la population vieillit, plus les pathologies sont lourdes et importantes.

Il indique que l'étude qui a été présentée porte sur la médecine de ville, et que les manques se feront ressentir au delà des milieux hospitaliers. Dans 15 ans, 40 % des médecins actuellement en activité seront en retraite, ceux-ci ne seront pas forcément remplacés.

Le diagnostic montre que dans la région, il existe des disparités et des spécificités plus grandes pour lesquelles des efforts doivent être entrepris. Sur la prévention, des actions spécifiques sont entreprises. Il indique également que si l'on enregistre 30 % de suicides supplémentaires dans la région dunkerquoise, c'est que l'on manque de suivi psychiatrique.

Il indique également une recrudescence de l'alcoolisme chez les femmes ainsi que chez les jeunes.

Monsieur DELEBARRE indique également que le tabac est beaucoup plus présent aujourd'hui chez les femmes, il y aura donc une augmentation considérable du cancer du poumon d'ici à quelques années.

Monsieur WILLEM fait remarquer qu'il y a des actions éducatives considérables à mener en faveur des jeunes face au tabac. Les jeunes fument, en effet, de plus en plus et de plus en plus tôt.

Monsieur DEBEAUMONT précise que dans le prochain numéro d'URBIS, le magazine de l'AGUR, un article va paraître sur les établissements spécialisés ouverts en Belgique en faveur des personnes âgées.

Monsieur DELEBARRE clôt le débat sur ce thème et indique que dans les trois prochains mois, trois demi-journées de travail seront programmées afin de continuer et terminer la présentation du diagnostic.

Après avoir pris connaissance de la note que lui a transmise Monsieur NOUVEAU, Monsieur DELEBARRE fera des propositions aux membres du Syndicat Mixte sur la manière dont seront abordés les problèmes frontaliers dans la réflexion 2003.

Monsieur DELEBARRE lève la séance.

